

Salle : ESPACE JULES VERNE – GRANDE SALLE

Adresse : 8 rue Jules Verne- centre-ville

FICHE DESCRIPTIVE

CARACTÉRISTIQUES	
Utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Associations ● Particuliers : uniquement de Carquefou ● Syndics de copropriétaires de Carquefou
Objet ou activité	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunions ● Réunions familiales ● Vins d'honneur
Horaires de location	<ul style="list-style-type: none"> ● De 9h à 22h - horaire de fermeture à respecter impérativement ● ½ journée (4h) ou journée
Superficie - dimensions	<ul style="list-style-type: none"> ● 154 m² ● scène ou estrade : non
Capacité maximum	120 personnes debout
Accessibilité PMR	Oui
Règles	<ul style="list-style-type: none"> ● Prise de connaissance du règlement intérieur affiché dans la salle, respect des normes de sécurité, pas de gaz, pas d'animaux ● Restitution de la salle dans l'état d'origine (ménage, rangement) ● Etats des lieux selon l'objet de la location
Stationnement	Parking à proximité (espace public, zone bleue éventuelle)

EQUIPEMENT	
Mobilier	<ul style="list-style-type: none"> ● Tables : 30 - en bois, 1,20m x 0,80m ● Chaises : 130 – coques – non pliantes ● Portants à vêtements : 1
Cuisine	<ul style="list-style-type: none"> ● particularité : professionnelle, équipée, inox ● adaptée pour un traiteur : oui ● réfrigérateur : 1 ● congélateur : 1 ● four électrique : 1 ● éviers : 2 ● plaques de cuisson : 1 ● armoire :1 ● vaisselle : non fournie
Divers	<ul style="list-style-type: none"> ● Sanitaires avec lavabos ● Chariot de ménage équipé avec matériel et produits ● Containers avec tri sélectif à respecter (sacs non fournis)

MODALITES DE RESERVATION ET DE LOCATION	
PIECES ADMINISTRATIVES	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrat à signer ● Chèque de caution (pour les réunions à caractères de loisirs) ● Attestation spécifique d'assurance responsabilité locative « incluant les risques locatifs » du loueur avec nom de la salle, adresse, jour et horaires d'occupation
TARIFS	Suivant délibération en vigueur au 1^{er} septembre de chaque année. Contacter le Service
REGLEMENT	A réception de l'avis de paiement du Centre des Finances Publiques. Chèque à l'ordre du Centre des Finances Publiques.
OPTION	Toute option sera valable pour une durée limitée à 2 semaines